

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 20 novembre 2017** à compter de **20h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller  
Monsieur Yvon Yelle, conseiller  
Monsieur Dany Brosseau, conseiller  
Monsieur Claude Boyer, conseiller  
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absent :

Monsieur Rosaire Payant, conseiller

Sont également présentes :

Madame Diane Soucy, greffière  
Madame Nancy Corriveau, directrice générale  
Madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection  
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

**ORDRE DU JOUR**

➤ *Assermentation des membres du conseil municipal*

**1. CONSEIL**

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2017
- 1.6 Maire suppléant - Nominations
- 1.7 Comités municipaux - Nominations
- 1.8 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal – Dépôt
- 1.9 Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités – Année 2018
- 1.10 Formations pour les élus à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Autorisation
- 1.11 Formation sur les rôles et responsabilités des élus comprenant un volet éthique et déontologie - Autorisation

**2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1 Rapport sur réquisitions d'achats de 50 000 \$ à 74 999.99 \$ - Dépôt de document et ratification
- 2.2 Calvaire du cordon – Étude du Christ en croix par un professionnel du Centre de conservation du Québec en vue de la restauration du corpus – Autorisation de dépenses des frais de déplacement et de repas
- 2.3 Reconduction du mandat à Me Rino Soucy, avocat - Services professionnels - Droit municipal et droit du travail

**3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

**4. SERVICE DES FINANCES**

- 4.1 Approbation des comptes à payer - Ratification des chèques - Octobre 2017 - Activités financières
- 4.2 Autorisation de paiement - Appel d'offres no AO-36-2016 - Les Pavages Chenail Inc. - Réfection de la rue Poupart - Décompte progressif no 6 - Acceptation provisoire - Libération de la retenue
- 4.3 Règlement numéro V 664-2017-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Délisle - Adoption
- 4.4 Règlement numéro V 665-2017-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la branche 24 du cours d'eau Turgeon - Adoption
- 4.5 Liste des transferts budgétaires du 1er au 31 octobre 2017 - Dépôt
- 4.6 Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations – Adoption
- 4.7 Vente pour défaut de paiement de taxes - Autorisation

**5. SERVICE DU GREFFE**

**6. SERVICE DES LOISIRS**

- 6.1 Autorisation du budget de la journée plaisir d'hiver (17 février 2018)
- 6.2 Octroi de contrats dans le cadre de la Fête nationale du 23 juin 2018 - Location d'arabesque et feux d'artifices
- 6.3 Demande d'autorisation pour l'organisation du spectacle d'Éric Lapointe dans le stationnement arrière du Centre communautaire (26 mai 2018)
- 6.4 Approbation de la tarification des cours de la programmation hiver 2018

**7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

**8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

- 8.1 Collecte de denrées à la bibliothèque - Autorisation

- 8.2 Madame Diane Ste-Marie, préposée à la bibliothèque - Départ à la retraite
- 8.3 Autorisation d'offre d'emploi - Poste: préposé à la bibliothèque
- 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 9.1 Autorisation de prolongement d'engagement - Messieurs Mario Boire et Jocelyn Picard - Journaliers saisonniers
  - 9.2 Monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations - Démission
  - 9.3 Autorisation d'offre d'emploi - Poste: directeur des travaux publics
- 10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**
  - 11.1 Procureurs de la poursuite à la Cour municipale et représentants pour le DPCP - Année 2018 - Autorisation de mandat
- 12. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION**
  - 12.1 Demande de dérogation mineure – Nombre de bâtiments principaux – 20, rue de l'Industrie (lot 3 846 512)
  - 12.2 Demande de dérogations mineures – Équipements accessoires et marge du garage détaché – 121, rue Saint-Louis Ouest (lot 3 845 891)
  - 12.3 Demande de dérogations mineures – Aménagement de stationnement et nombre de cases de stationnement – 195, rue de l'Église (lot 3 845 836)
  - 12.4 Demande de dérogations mineures – Enseignes sur marquise et enseigne sur poteau – Boulevard Saint-Rémi (route 221) (lot 3 847 188)
- 13. CORRESPONDANCE**
- 14. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 14.1 Madame Hélène Chèvrefils - Lettre d'entente - Autorisation de signatures
  - 14.2 Monsieur Jacques Lemieux - Trésorier par intérim - Nomination supplémentaire
  - 14.3 Autorisation d'offre d'emploi - Poste: trésorier
  - 14.4 Caisse Desjardins des Moissons - Signataires - Cinquième amendement à la résolution numéro 14-07-0347
  - 14.5 Caisse Desjardins des Moissons - Carte de crédit
- 15. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

\*\*\*\*\*

**1 CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton, en son nom personnel et celui des membres du conseil municipal, remercie les citoyens de la Ville de Saint-Rémi pour leur appui lors des dernières élections.

\*\*\*\*\*

**17-11-0443**

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en ajoutant les points 14.1 à 14.5 suivants:

- 14.1 Madame Hélène Chèvrefils - Lettre d'entente - Autorisation de signatures
- 14.2 Monsieur Jacques Lemieux - Trésorier par intérim - Nomination supplémentaire
- 14.3 Autorisation d'offre d'emploi - Poste: trésorier
- 14.4 Caisse Desjardins des Moissons - Signataires - Cinquième amendement à la résolution numéro 14-07-0347
- 14.5 Caisse Desjardins des Moissons - Carte de crédit

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**1.3 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

\*\*\*\*\*

**17-11-0444**

**1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0445**

**1.5 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2017**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2017 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0446**

**1.6 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATIONS**

**ATTENDU** l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour les deux prochaines années;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Jean-François Daoust  
**ET:** résolu unanimement

de nommer les membres du conseil suivants au poste de *maire suppléant* pour une période de quatre (4) mois chacun comme suit:

<b>Nom</b>	<b>Période</b> (pour les mois de)
Madame Marie-Dominique Fortin	Novembre 2017 à février 2018
Monsieur Rosaire Payant	Mars à juin 2018
Monsieur Jean-François Daoust	Juillet à octobre 2018
Monsieur Claude Boyer	Novembre 2018 à février 2019
Monsieur Yvon Yelle	Mars à juin 2019
Monsieur Dany Brosseau	Juillet à octobre 2019

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0447**

**1.7 COMITÉS MUNICIPAUX - NOMINATIONS**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de former des comités municipaux et de nommer des élus sur lesdits comités et/ou à titre de représentants sur des comités externes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Boyer  
**ET:** résolu unanimement

que les élus suivants soient nommés sur les comités municipaux ci-dessous et/ou autorisés à représenter la Ville de Saint-Rémi sur différents comités externes :

**COMITÉS :**

1. **Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) :**

<b>Nom</b>	<b>Période (pour les mois de)</b>
M. Jean-François Daoust	novembre 2017 à octobre 2019
M. Dany Brosseau	novembre à décembre 2017 mai à juin 2018 novembre à décembre 2018 mai à juin 2019
Mme Marie-Dominique Fortin	janvier à février 2018 juillet à août 2018 janvier à février 2019 juillet à août 2019
M. Yvon Yelle	mars à avril 2018 septembre à octobre 2018 mars à avril 2019 septembre à octobre 2019

2. **Comité de la Politique de la famille et des aînés** : M. Dany Brosseau et Mme Marie-Dominique Fortin
3. **Comités des loisirs** : M. Dany Brosseau, M. Claude Boyer et Mme Marie-Dominique Fortin
4. **Comité du déneigement** : M. Rosaire Payant
5. **Comité de l'environnement et du transport** : M. Jean-François Daoust et M. Claude Boyer
6. **Comité de la revitalisation** : M. Yvon Yelle et M. Rosaire Payant
7. **Comité des communications** : M. Dany Brosseau et Mme Marie-Dominique Fortin.

que madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton et madame la directrice générale Nancy Corriveau siègent d'office sur tous les comités.

**REPRÉSENTANTS :**

1. **Conseil d'administration de Les Habitations la Rémoise** : M. Rosaire Payant
2. **Conseil d'administration de Maison des Jeunes St-Rémi Inc.** : Mme Sylvie Gagnon-Breton
3. **Conseil d'administration du Centre sportif les Jardins du Québec** : M. Claude Boyer
4. **Comité de suivi du Parc éolien Montérégie** : Mme Marie-Dominique Fortin.

que copie de la présente résolution soit transmise à la présidence des conseils d'administration ci-dessus mentionnés, ainsi qu'à la compagnie Kruger Énergie Montérégie (KÉMONT).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0448**

**1.8 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉPÔT**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière, madame Diane Soucy, prend note du dépôt au conseil municipal du formulaire dûment rempli en référence à la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Dany Brosseau.

\*\*\*\*\*

**17-11-0449**

**1.9 ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – ANNÉE 2018**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget courant 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin

**ET:** résolu unanimement

que le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi confirme son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités et autorise la paiement de la contribution annuelle 2018 au montant de 4 840.96 \$, taxes incluses.

(Poste budgétaire 02-110-00-494 - Dépense financée par le budget courant 2018)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0450**

**1.10 FORMATIONS POUR LES ÉLUS À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – AUTORISATION**

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre des cours de formation aux élus sur différents thèmes;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Jean-François Daoust

**ET:** résolu unanimement

d'autoriser l'inscription de tous les membres du conseil municipal qui le désirent aux cours de formation offerts par la FQM;

que les frais de repas et de kilométrage soient défrayés sur présentation des pièces justificatives.

(Poste budgétaire 02-110-00-454 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0451**

**1.11 FORMATION SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS COMPRENANT UN VOLET ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE - AUTORISATION**

**ATTENDU** que l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà

participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation;

**ATTENDU** que Me Rino Soucy, de la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau, offre de donner à Saint-Rémi une formation pour les nouveaux élus relative aux rôles et responsabilités des élus comprenant un chapitre en éthique et déontologie, au coût de 800 \$;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget courant ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin

**ET:** résolu unanimement

d'autoriser les membres du conseil municipal qui le désirent à suivre la formation offerte par Me Rino Soucy de la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau relative aux rôles et responsabilités des élus comprenant un volet en éthique et déontologie, au coût de 800 \$, taxes en sus.

(Poste budgétaire 02-110-00-454 - Dépense financée par le budget courant)

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

## **2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

\*\*\*\*\*

### **17-11-0452**

#### **2.1 RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS DE 50 000 \$ À 74 999.99 \$ - DÉPÔT DE DOCUMENT ET RATIFICATION**

Aucun document de déposé et à ratifier.

\*\*\*\*\*

### **17-11-0453**

#### **2.2 CALVAIRE DU CORDON – ÉTUDE DU CHRIST EN CROIX PAR UN PROFESSIONNEL DU CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC EN VUE DE LA RESTAURATION DU CORPUS – AUTORISATION DE DÉPENSES DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPAS**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi possède un monument religieux situé sur le rang Sainte-Thérèse, réalisé en 1838 et représentant la crucifixion du Christ, nommé le *Calvaire du Cordon*;

**ATTENDU** que cet immeuble patrimonial a une valeur ethnologique, artistique et historique;

**ATTENDU** que le projet de réfection dudit *Calvaire du Cordon* se scinde en deux parties, soit: l'édicule qui sera entrepris dès le printemps 2018 par Cardinal Immotech; et dans un deuxième temps, la restauration du corpus;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, aurait la possibilité d'obtenir une étude du Christ en croix par un professionnel du Centre de conservation du Québec; et qu'une visite vers la fin novembre et le début décembre serait possible;



**ATTENDU** que les frais suivants pourraient être partagés entre les deux parties comme suit:

- Frais d'honoraires pour le professionnel payés par le ministère; et
- Frais de déplacement et de repas payés par la Ville;

**ATTENDU** que lorsqu'elle sera complétée, ladite étude permettra à la Ville de déposer une demande d'aide financière au printemps 2018 auprès du Conseil du Patrimoine religieux pour procéder à la restauration du corpus;

**ATTENDU** la recommandation de madame Karine Richard, adjointe de direction;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget courant ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin

**ET**: résolu unanimement

que le conseil municipal autorise le paiement des frais de déplacement et de repas d'un ou deux professionnels du Centre de conservation du Québec pour l'étude du corpus, du *Calvaire du Cordon*, pour un montant estimé à 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0454**

**2.3 RECONDUCTION DU MANDAT À ME RINO SOUCY, AVOCAT - SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT MUNICIPAL ET DROIT DU TRAVAIL**

**ATTENDU** que Me Rino Soucy de la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau a été mandaté en 2017 pour la fourniture de services professionnels en droit municipal et en droit du travail;

**ATTENDU** l'offre de services de Me Soucy, dans son courriel du 20 octobre 2017, confirmant que ses tarifs demeurent les mêmes pour les années 2017-2018;

**ATTENDU** la recommandation de mesdames Nancy Corriveau, directrice générale, et Diane Soucy, greffière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget courant ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust

**ET**: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

de mandater Me Rino Soucy de la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, pour le maintien des services juridiques à la Ville de Saint-Rémi, soit des services professionnels en droit municipal et en droit du travail aux mêmes conditions financières, autant le forfait téléphonique que le taux horaire (plus précisément pour des consultations téléphoniques illimitées pour un montant annuel de 400 \$, taxes en sus; et un taux horaire maximal de 140 \$, taxes et déboursés en sus, pour les dossiers portant sur un litige);

que les échanges entre la Ville et ladite firme soient assurés par le directrice générale et la greffière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*\*

**4 SERVICE DES FINANCES**

\*\*\*\*\*

**17-11-0455**

**4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER - RATIFICATION DES CHÈQUES - OCTOBRE 2017 - ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin

**ET:** résolu unanimement

d'approuver la liste et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'octobre 2017 au montant de 697 972.40 \$ incluant les paiements effectués par Accès D au cours de ce mois;

de ratifier la liste des chèques et des paies émis en octobre 2017 totalisant 1 761 920.91 \$.

Je, soussignée, Hélène Chèvrefils, trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

\_\_\_\_\_  
**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA**  
Trésorière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0456**

**4.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES NO AO-36-2016 - LES PAVAGES CHENAIL INC. - RÉFECTION DE LA RUE POUPART - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6 - ACCEPTATION PROVISOIRE - LIBÉRATION DE LA RETENUE**

**ATTENDU** qu'un contrat pour la réfection de la rue Poupart a été adjugé à la compagnie Les Pavages Chenail Inc. au montant de 2 688 065.67 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres no AO-36-2016 (résolution no 17-02-0085);

**ATTENDU** le décompte progressif no 6 au montant de 114 612.70 \$, taxes incluses, représentant la facture 058682 datée du 10 octobre 2017, pour la libération de la retenue contractuelle de 5 % suite à l'acceptation provisoire des travaux;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jean-Yves Joubert, ingénieur de la firme Groupe DGS Experts-Conseils, et de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans les règlements d'emprunt numéros V 636-2016-00 et V 636-2016-01, et dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Jean-François Daoust  
**ET:** résolu unanimement

d'autoriser le paiement du décompte progressif no 6 au montant de 114 612.70 \$, taxes incluses (99 684.90 \$, taxes en sus) (facture numéro 058682) à la compagnie Les Pavages Chenail Inc. pour la réfection de la rue Poupart (appel d'offres no AO-36-2016), conditionnellement à la réception des quittances suite aux dénonciations de contrat.

(Postes budgétaires 23-040-00-721, 23-040-03-721 et 23-040-04-721 - Projet no 15-07 - Dépense financée par les règlements d'emprunt numéros V 636-2016-00 et V 636-2016-01, et dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0457**

**4.3 RÈGLEMENT NUMÉRO V 664-2017-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX SUR LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU GIBEAULT-DÉLISLE - ADOPTION**

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 en référence au règlement portant le numéro V 664-2017-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Délisle;

**ATTENDU** que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 664-2017-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Claude Boyer  
**ET:** résolu unanimement

que le règlement numéro V 664-2017-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Délisle, soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0458**

**4.4 RÈGLEMENT NUMÉRO V 665-2017-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX SUR LA BRANCHE 24 DU COURS D'EAU TURGEON - ADOPTION**

**ATTENDU** l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 en référence au règlement portant le numéro V 665-2017-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la branche 24 du cours d'eau Turgeon;

**ATTENDU** que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 665-2017-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que le règlement numéro V 665-2017-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la branche 24 du cours d'eau Turgeon, soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0459**

#### **4.5 LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2017 - DÉPÔT**

Conformément à l'article 9.6 du règlement numéro V 653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière, madame Hélène Chèvrefils, dépose la liste de tous les transferts budgétaires au conseil municipal pour analyse pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017.

\*\*\*\*\*

**17-11-0460**

#### **4.6 POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS – ADOPTION**

**ATTENDU** que la Politique actuelle de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations est en vigueur depuis novembre 2011 (résolution numéro 01-11-1098);

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'abroger ladite Politique, cette dernière ne répondant plus, en partie, à la réalité et aux besoins du Service des finances; et d'adopter une nouvelle Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations;

**ATTENDU** la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

d'abroger la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations adoptée en 2001; et

d'adopter la nouvelle Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations annexée à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0461**

#### **4.7 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - AUTORISATION**

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des immeubles situés dans la Ville de Saint-Rémi sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

**ATTENDU** la recommandation de madame Hélène Chèvrefils, trésorière;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget courant ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Claude Boyer

**ET**: résolu unanimement

qu'il soit ordonné à la greffière de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels les taxes imposées demeurent impayées en 2015;

que cette vente ait lieu le 7 février 2018 à la Mairie de Saint-Rémi;

que conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière ou l'assistante-trésorière ou la directrice générale soit autorisée à enchérir et acquérir l'un ou l'autre des immeubles ainsi mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

(Poste budgétaire 02-140-00-341 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**5 SERVICE DU GREFFE**

\*\*\*\*\*

**6 SERVICE DES LOISIRS**

\*\*\*\*\*

**17-11-0462**

**6.1 AUTORISATION DU BUDGET DE LA JOURNÉE PLAISIR D'HIVER (17 FÉVRIER 2018)**

**ATTENDU** qu'une journée *Plaisirs d'hiver* est prévue le samedi 17 février 2018;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Dany Brosseau

**ET**: résolu unanimement

d'approuver le budget de dépense de 8 000 \$, taxes incluses, pour la programmation de la journée *Plaisirs d'hiver* qui se déroulera au Parc Jean-Paul-Ferdais le samedi 17 février 2018.

(Poste budgétaire 02-701-21-493 - Dépense financée par le budget 2018)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0463**

**6.2 OCTROI DE CONTRATS DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE DU 23 JUIN 2018 - LOCATION D'ARABESQUE ET FEUX D'ARTIFICES**

**ATTENDU** que, dans le cadre du grand spectacle de la Fête nationale qui se déroulera le 23 juin 2018, la Ville de Saint-Rémi doit dès maintenant procéder à la location d'une scène ainsi qu'à la réservation de feux d'artifices;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Claude Boyer  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser l'octroi de contrat pour la location d'une arabesque auprès de la compagnie ABP Location pour un montant ne dépassant pas 6 570.82 \$, taxes incluses (5 715 \$, taxes en sus);

d'autoriser un budget de 7 500 \$, taxes incluses, pour l'octroi d'un contrat, dans le cadre de la Fête nationale qui se tiendra à Saint-Rémi le 23 juin 2018, pour les feux d'artifices. (Postes budgétaires 02-701-71-516 et 02-701-71-419 - Dépense financée par le budget 2018)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0464**

**6.3 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE D'ÉRIC LAPOINTE DANS LE STATIONNEMENT ARRIÈRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (26 MAI 2018)**

**ATTENDU** que les représentants de l'entreprise *Les Grillades à Poudrette* souhaitent organiser le spectacle d'Éric Lapointe dans le stationnement situé derrière le centre communautaire de Saint-Rémi le samedi 26 mai 2018;

**ATTENDU** que ledit événement cadre dans la vision de la Ville de Saint-Rémi, qu'il contribue à dynamiser le milieu et qu'il permet de développer le volet culturel et économique de la Ville;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser l'organisation du spectacle d'Éric Lapointe, par l'entreprise *Les Grillades à Poudrette*, dans le stationnement situé à l'arrière du centre communautaire de Saint-Rémi, le samedi 26 mai 2018, conditionnellement à la location dudit terrain, incluant l'ensemble des salles à louer du centre communautaire, pour un montant forfaitaire de 5 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0465**

**6.4 APPROBATION DE LA TARIFICATION DES COURS DE LA PROGRAMMATION HIVER 2018**

**ATTENDU** la présentation de la tarification des activités du Service des loisirs pour la session Hiver 2018;

**ATTENDU** que lesdites activités paraîtront dans une programmation régionale regroupant dix municipalités;

**ATTENDU** les orientations du conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

**ATTENDU** l'adoption de la *Vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle aspire à rendre la municipalité encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous;

**ATTENDU** les objectifs pour l'atteinte de la Vision stratégique dont notamment:

- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les citoyens; et
- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;

**ATTENDU** la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Dany Brosseau

**ET**: résolu unanimement

d'approuver la tarification des activités du Service des loisirs pour la session Hiver 2018, telle que présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

\*\*\*\*\*

**8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

\*\*\*\*\*

**17-11-0466**

**8.1 COLLECTE DE DENRÉES À LA BIBLIOTHÈQUE - AUTORISATION**

**ATTENDU** que la bibliothèque municipale, fréquentée par de nombreux citoyens, peut jouer un rôle dans la collecte de denrées non périssables organisée par l'Entraide familiale de Saint-Rémi pour la Guignolée;

**ATTENDU** que le projet encourage la récupération des livres en retard et est un incitatif pour le don de denrées pour les citoyens dans le besoin;

**ATTENDU** la recommandation de madame Vicky Mailloux, directrice de la bibliothèque;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Claude Boyer  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser que la bibliothèque offre à ses abonnés, du 20 novembre au 15 décembre 2017, la possibilité de payer le montant de leurs amendes en apportant à la bibliothèque des denrées non périssables (1 denrée offerte permettant de rembourser l'équivalent d'un maximum de 5 \$ d'amendes) qui seront remises à l'Entraide familiale de Saint-Rémi dans le cadre de la Guignolée;

que la présente autorisation ne s'applique pas pour les frais de remplacement ou de réparation des documents perdus ou brisés, les frais d'administration, les frais d'abonnement et autres frais dus.  
(Poste budgétaire 01-250-00-000 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0467**

**8.2 MADAME DIANE STE-MARIE, PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE - DÉPART À LA RETRAITE**

Les membres du conseil municipal prennent acte de la lettre de madame Diane Ste-Marie, préposée à la bibliothèque, faisant part de son départ pour la retraite à compter du 4 janvier 2018, et la remercie pour les services qu'elle a rendus à la Ville de Saint-Rémi.

\*\*\*\*\*

**17-11-0468**

**8.3 AUTORISATION D'OFFRE D'EMPLOI - POSTE: PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE**

**ATTENDU** la recommandation de madame Vicky Mailloux, directrice de la Bibliothèque;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin  
**ET**: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour le poste de *préposé à la bibliothèque*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

\*\*\*\*\*



**17-11-0469**

**9.1 AUTORISATION DE PROLONGEMENT D'ENGAGEMENT - MESSIEURS MARIO BOIRE ET JOCELYN PICARD - JOURNALIERS SAISONNIERS**

**ATTENDU** que messieurs Mario Boire et Jocelyn Picard ont été engagés au poste de *journalier saisonniers* aux Services des travaux publics et des loisirs pour la période du 20 mars au 1<sup>er</sup> décembre 2017 (résolution numéro 17-02-0084);

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin

**ET:** résolu unanimement

d'autoriser la prolongation d'engagement de messieurs Mario Boire et Jocelyn Picard au poste de *journalier saisonnier* aux Services des travaux publics et des loisirs, aux taux horaires prévus à l'échelle de salaire du poste de *journalier, classe C*, selon l'article 5.14 de la Convention collective des salariés de la Ville de Saint-Rémi, pour la période du 2 au 15 décembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0470**

**9.2 MONSIEUR FRÉDÉRIC ISABAL, DIRECTEUR DES OPÉRATIONS - DÉMISSION**

Les membres du conseil municipal prennent acte de la démission de monsieur Frédéric Isabal du poste de directeur des opérations, et le remercient pour les services qu'il a rendus à la Ville de Saint-Rémi.

\*\*\*\*\*

**17-11-0471**

**9.3 AUTORISATION D'OFFRE D'EMPLOI - POSTE: DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Dany Brosseau

**ET:** résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour le poste de *directeur des travaux publics*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

\*\*\*\*\*

**17-11-0472**

**11.1 PROCUREURS DE LA POURSUITE À LA COUR MUNICIPALE ET REPRÉSENTANTS POUR LE DPCP - ANNÉE 2018 - AUTORISATION DE MANDAT**

**ATTENDU** que le contrat liant la Cour municipale commune de Saint-Rémi avec son procureur en poursuite, le cabinet de Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L., se terminera le 14 décembre 2017;

**ATTENDU** qu'aux fins d'assurer les services d'un procureur pour l'année 2018 (14 décembre 2017 au 20 décembre 2018), le greffe de la Cour municipale a procédé par lettres d'invitation transmises auprès des firmes d'avocats suivantes: Mélanie Brochu, avocate, Bélanger Sauvé Avocats s.e.n.c.r.l. et Morency Société d'avocats S.E.N.C.R.L.;

**ATTENDU** les deux offres reçues pour des services professionnels de *procureur de la poursuite à la Cour municipale*; soit une première de la firme d'avocats Bélanger Sauvé et une deuxième de Morency;

**ATTENDU** la recommandation de Me Johanne G. Durand, greffière de la Cour municipale;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin

**ET:** résolu unanimement

de renouveler le mandat, pour l'année 2018, de la firme Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. à titre de procureurs de la Cour municipale et de représentants pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales, au tarif de 580 \$, taxes en sus, par séance, sans autres frais pour la préparation; plus un taux de 125 \$, taxes en sus, pour les dossiers en appel à la Cour supérieure.

(Poste budgétaire 02-120-00-419 - Dépense financée par le budget 2018)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**12 SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION**

\*\*\*\*\*

**17-11-0473**

**12.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – NOMBRE DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX – 20, RUE DE L'INDUSTRIE (LOT 3 846 512)**

**ATTENDU** une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour l'emplacement du lot 3 846 512 (20, rue de l'Industrie à Saint-Rémi);

**ATTENDU** qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

**ATTENDU** que la nature et l'effet de la demande visent à permettre l'implantation de trois (3) bâtiments principaux dans une zone commerciale, alors que le

règlement de zonage no V 467-07 et ses amendements permettent uniquement un (1) bâtiment principal par lot dans les zones commerciales (chapitre 3, article 1.3);

**ATTENDU** que l'usage est en droit acquis;

**ATTENDU** que la propriétaire a fait des modifications à son projet initial pour atténuer les impacts sur le voisinage;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-09-2991);

**ATTENDU** l'avis public à cet effet en date du 3 novembre 2017;

**ATTENDU** la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspections;

**ATTENDU** que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Claude Boyer  
**ET**: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour l'emplacement du lot 3 846 512 (20, rue de l'Industrie à Saint-Rémi) et permette l'implantation d'un (1) bâtiment supplémentaire sur ledit lot;

que le conseil municipal adhère aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme visant à optimiser l'intégration du nouveau bâtiment, en informant la propriétaire dudit immeuble qu'il souhaite:

- que des arbres soient plantés tout au long de la rue des Lilas et aient une hauteur minimale de 2 mètres;
- que la propriétaire procède à la plantation d'épinettes ayant une hauteur minimale de 3 mètres entre le bâtiment et les résidences adjacentes;
- que la propriétaire fournisse plus d'informations sur les composantes du mur anti-bruit végétal qui sera construit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0474**

**12.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES ET MARGE DU GARAGE DÉTACHÉ – 121, RUE SAINT-LOUIS OUEST (LOT 3 845 891)**

**ATTENDU** une demande de dérogations mineures à la réglementation de zonage pour l'emplacement du lot 3 845 891 (121, rue Saint-Louis Ouest à Saint-Rémi);

**ATTENDU** qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

**ATTENDU** que la nature et l'effet de la demande visent à permettre:

- Un garage à 0.81m de la limite de propriété, alors que la réglementation permet une distance de 1m entre le garage détaché et la limite de propriété (V 467-07, chapitre 3, art.4.2);
- Un réservoir à 0.85m de la limite de propriété, alors que la réglementation permet une distance de 1m entre la limite de propriété et un réservoir (V 467-07, chapitre 3, art. 4.2);

- Un filtre de piscine à 0.71m de la limite de propriété, alors que la réglementation permet un minimum de 1.5m entre le filtreur et la limite de propriété (V 467-07, chapitre 3, art. 9.6);
- Une plate-forme de piscine (deck) à 0.63m de la limite de propriété, alors que la réglementation permet un minimum de 1m entre la plate-forme et la limite de propriété (V 467-07, chapitre 3, art. 4.2);

**ATTENDU** qu'il y a peu d'impact néfaste pour le voisinage;

**ATTENDU** que la résidence est située sur un coin de rues;

**ATTENDU** qu'au permis émis en 2015 pour l'implantation de la piscine, il est indiqué qu'un système de filtration doit être situé à 1,5 mètre de la limite de propriété;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-09-2992);

**ATTENDU** l'avis public à cet effet en date du 3 novembre 2017;

**ATTENDU** la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspections;

**ATTENDU** que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que le conseil municipal **accepte** la demande de dérogations mineures pour l'emplacement du lot 3 845 891 (121, rue Saint-Louis Ouest à Saint-Rémi) et **permette**:

- Un garage à 0.81m de la limite de propriété;
- Un réservoir à 0.85m de la limite de propriété;
- Une plate-forme de piscine (deck) à 0.63m de la limite de propriété.

que le conseil municipal **refuse** la demande de dérogations mineures pour l'emplacement du lot 3 845 891 (121, rue Saint-Louis Ouest à Saint-Rémi) et **ne permette pas**:

- Un filtre de piscine à 0.71m de la limite de propriété.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0475**

**12.3 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT ET NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT – 195, RUE DE L'ÉGLISE (LOT 3 845 836)**

**ATTENDU** une demande de dérogations mineures à la réglementation de zonage pour l'emplacement du lot 3 845 836 (195, rue de l'Église à Saint-Rémi);

**ATTENDU** qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

**ATTENDU** que la nature et l'effet de la demande visent à permettre:

- L'aménagement de seulement 20 cases de stationnements, alors que la réglementation permet un minimum de 32 cases de stationnement pour ce type d'usage (V 467-07, chapitre 6, art. 1.5);

- Un espace de stationnement à 60cm de la limite de propriété, alors que la réglementation permet un minimum de 1.5m d'espace gazonné entre l'espace de stationnement et la limite de propriété (V 467-07, chapitre 6, art. 3.3);
- Une aire de chargement avec manœuvre dans la rue, alors que la réglementation ne permet pas les espaces de chargement avec des manœuvres effectuées dans la rue (V 467-07, chapitre 6, section 4, 4.2);
- 10 cases de stationnement avec manœuvre dans la rue, alors que la réglementation ne permet pas d'avoir des cases de stationnement avec manœuvre dans la rue (V 467-07, chapitre 6);
- Une entrée charretière de 32.72m, alors que la réglementation permet un maximum de 15m pour une entrée charretière pour un usage commercial (V 467-07, chapitre 5, art. 5.2);

**ATTENDU** qu'il s'agit d'un projet d'ensemble et que la propriétaire prévoit faire le réaménagement de la façade et de l'aménagement paysager en cour avant;

**ATTENDU** que le bâtiment est construit depuis 1981 et que son implantation est en droit acquis;

**ATTENDU** qu'il est possible de construire l'agrandissement projeté en conformité avec la réglementation;

**ATTENDU** que l'agrandissement visé permettra d'agrandir la salle de montre et l'aménagement d'une aire de bureau;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-09-2993);

**ATTENDU** l'avis public à cet effet en date du 3 novembre 2017;

**ATTENDU** la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspections;

**ATTENDU** que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Dany Brosseau  
**ET**: résolu unanimement

que le conseil municipal **accepte** la demande de dérogations mineures pour l'emplacement du lot 3 845 836 (195, rue de l'Église à Saint-Rémi) et permette:

- Un espace de stationnement à 60cm de la limite de propriété;
- Une aire de chargement avec manœuvre dans la rue;
- 10 cases de stationnement avec manœuvre dans la rue;
- Une entrée charretière de 32.72m;

que le conseil municipal **refuse** la demande de dérogation mineure pour l'emplacement du lot 3 845 836 (195, rue de l'Église à Saint-Rémi) concernant l'aménagement de seulement 20 cases de stationnements, mais accorde une exemption de 12 cases de stationnement moyennant le paiement de 3 600\$, soit 300 \$ par case de stationnement, tel que stipulé au chapitre 6, section 2, article 1.7, paragraphe d) du règlement de zonage numéro V 467-07.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0476**

**12.4 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – ENSEIGNES SUR MARQUISE ET ENSEIGNE SUR POTEAU – BOULEVARD SAINT-RÉMI (ROUTE 221) (LOT 3 847 188)**

**ATTENDU** une demande de dérogations mineures à la réglementation de zonage pour l'emplacement du lot 3 847 188 (boulevard Saint-Rémi - route 221 à Saint-Rémi);

**ATTENDU** qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

**ATTENDU** que la nature et l'effet de la demande visent à permettre:

- Une enseigne d'affichage de prix de l'essence avec deux composantes de prix, alors que la réglementation permet une composante de prix (V 467-07, chapitre 7, section 8, article 8.1);
- Une enseigne détachée de 6m de hauteur, alors que la réglementation permet une enseigne détachée de 3m de hauteur maximum (V 467-07, chapitre 7, art 6.4);
- Une enseigne détachée ayant une épaisseur de 0.43m, alors que la réglementation permet une enseigne détachée ayant une épaisseur de 0.31m maximum (V 467-07, chapitre 7, art 6.4);
- 3 enseignes murales ou sur marquises, alors que la réglementation permet une (1) enseigne murale ou sur marquise par façade donnant sur une rue (V 467-07, chapitre 7, art 6.4);

**ATTENDU** que les non-conformités seront conformes dans le nouveau règlement de zonage V 654-2017-00;

**ATTENDU** que la propriétaire ne peut attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation considérant les délais possibles de son entrée en vigueur;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-09-2994);

**ATTENDU** l'avis public à cet effet en date du 3 novembre 2017;

**ATTENDU** la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspections;

**ATTENDU** que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Jean-François Daoust

**ET:** résolu unanimement

que le conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures pour l'emplacement du lot 3 847 188 (boulevard Saint-Rémi - route 221 à Saint-Rémi) et permette:

- Une enseigne d'affichage de prix de l'essence avec deux composantes de prix;
- Une enseigne détachée de 6m de hauteur;
- Une enseigne détachée ayant une épaisseur de 0.43m;
- 3 enseignes murales ou sur marquises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**13 CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

\*\*\*\*\*

**14 AFFAIRES NOUVELLES**

\*\*\*\*\*

**17-11-0477**

**14.1 MADAME HÉLÈNE CHÈVREFILS - LETTRE D'ENTENTE - AUTORISATION DE SIGNATURES**

**ATTENDU** la suspension de madame Hélène Chèvrefils au poste de trésorière;

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**ATTENDU** le rapport écrit de madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton aux membres du conseil municipal conformément à l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par le trésorier par intérim confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust

**ET**: résolu unanimement

d'autoriser la fin d'emploi de madame Hélène Chèvrefils au poste de trésorière;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et nom de la Ville de Saint-Rémi une entente en lien avec la fin d'emploi de madame Chèvrefils.

(Poste budgétaire 02-130-00-412 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0478**

**14.2 MONSIEUR JACQUES LEMIEUX - TRÉSORIER PAR INTÉRIM - NOMINATION SUPPLÉMENTAIRE**

**ATTENDU** que monsieur Jacques Lemieux a été engagé au poste cadre sur appel de conseiller à la direction générale (résolutions numéros 16-06-0226 et 17-01-0006);

**ATTENDU** le poste de trésorier maintenant vacant;

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**ATTENDU** que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par le trésorier par intérim confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust

**ET**: résolu unanimement

de nommer monsieur Jacques Lemieux au poste de trésorier par intérim sur appel à compter du 20 novembre 2017 en plus de ses fonctions de conseiller à la direction générale et de directeur général suppléant aux mêmes conditions que celles mentionnées dans la résolution numéro 16-06-0226.  
(Poste budgétaire 02-130-00-412 - Dépense financée par le budget courant)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0479**

**14.3 AUTORISATION D'OFFRE D'EMPLOI - POSTE: TRÉSORIER**

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Claude Boyer  
**ET:** résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour le poste de trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0480**

**14.4 CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS - SIGNATAIRES - CINQUIÈME AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 14-07-0347**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les effets bancaires au nom de la Ville de Saint-Rémi auprès de la Caisse Desjardins des Moissons;

**ATTENDU** qu'un coffret de sûreté au nom de la Ville de Saint-Rémi est offert sans frais et que des personnes doivent être nommées afin d'y accéder;

**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust  
**ET:** résolu unanimement

d'amender la résolution numéro 14-07-0347 afin d'ajouter le nom de monsieur Jacques Lemieux, trésorier par intérim, comme signataire de tous les effets bancaires, au nom de la Ville de Saint-Rémi, à la Caisse Desjardins des Moissons; et de retirer le nom de madame Hélène Chèvrefils;

d'autoriser monsieur Jacques Lemieux à accéder au coffret de sûreté au nom de la Ville de Saint-Rémi à la Caisse Desjardins des Moissons; et de retirer le nom de madame Hélène Chèvrefils.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**17-11-0481**

**14.5 CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS - CARTE DE CRÉDIT**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'annuler la carte de crédit VISA au nom de madame Hélène Chèvrefils auprès de la Caisse Desjardins;



**ATTENDU** la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust  
**ET**: résolu unanimement

que demande soit adressée à la Caisse Desjardins d'annuler la carte de crédit VISA au nom de madame Hélène Chèvrefils;

d'autoriser la Caisse Desjardins à émettre une carte de crédit VISA au nom de madame Stéphanie Yelle, responsable à la comptabilité et coordonnatrice à l'approvisionnement de la Ville de Saint-Rémi, avec une limite autorisée de 5 400 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

## **15      INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton mentionne que les démarches suivent leur cours concernant l'implantation d'un restaurant McDonald's.

De plus, elle donne les grandes lignes de sa rencontre du 9 novembre 2017 avec les représentants du ministère des transports.

En terminant, madame la mairesse fait le suivi des questions du public de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

\*\*\*\*\*

## **16      PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**17-11-0482**

## **17      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yvon Yelle  
**ET**: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 21h10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

---

**Mme Sylvie Gagnon-Breton**  
Mairesse

---

**Mme Diane Soucy, OMA**  
Greffière

**APPROBATION PAR  
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE LUNDI, 20 NOVEMBRE 2017  
(Article 53 L.C.V.)**

---

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 21 novembre 2017.

---

**Sylvie Gagnon-Breton,  
Mairesse**

**DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE**

---

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 21 novembre 2017.

---

**Jacques Lemieux,  
Trésorier par intérim**